

Sherbrooke, 22 juillet 1871.

Bœuf—par quartier.....	8	@	10
do livre.....	5	@	10
Mouton	10	@	12
Agneau	10	@	12
Lard par livre.....	9	@	10
Beurre—en tinette.....	18	@	20
do par livre.....	18	@	23
Fromage.....	11	@	13
Œufs.....	12	@	15
Dindes par lb	10	@	12
Poulets compl.....	25	@	40
Oies.....	40	@	50
Patates minot.....	45	@	50
Sucre d'érable.....	8	@	10
Sarrasin.....	45	@	50
en fleur par poche.....	\$1 50	@	1 75
Avoine par minot.....	45	@	53
Laine.....	00	@	00
Foin, par ton.....	\$10	@	12
Paille do	\$ 5	@	6
Bois—dur, sec.....	\$ 3	@	00
do vert.....	\$ 1	@	2
Miel, la boîte.....	00	@	00
Pois minot.....	80	@	1 25
Orge do	75	@	80
Blé do	1 25	@	1 50

MARCHÉ DE BRIGHTON.

Boston, 22 juillet 1871.

Bœufs—Qualité.....	\$11 50	@	12 00
do 1re qualité.....	10 50	@	11 25
do Seconde.....	10 00	@	10 25
do Troisième.....	8 50	@	9 75
do qualité pauvre.....	6 00	@	8 00
Mouton et agneau extra.....	5 00	@	10 00
do ordinaire.....	2 00	@	4 00
Cochon gras par livre.....	0 07½	@	0 7½
du Canada.....	0 7½	@	0 05
Peaux de mouton	1 75	@	2 05

Trois Rivières, 22 juillet 1871.

Farine Blé par quintal.....	3 00	a	3 35
Sarrasin	2 25	a	2 50
Moulée.....	1 50	a	1 60
Grain—Blé au minot.....	0 00	a	0 00
Pois	1 00	a	1 10
Orge	0 60	a	0 75
Avoine	0 45	a	0 50
Sarrasin.....	0 60	a	0 80
Graine de Lin.....	1 60	a	1 65
Blé d'Inde.....	0 35	a	1 00
Légumes Patates au minot.....	0 30	a	0 35
Fèves	1 20	a	1 40
Oignons	1 30	a	1 50
Laiterie Œufs par douzaine.....	0 15	a	0 20
Beurre frais par lbs.....	0 20	a	0 25
salé.....	0 18	a	0 20
Divers Sucre d'érable.....	0 10	a	0 00
Miel par lbs.....	0 13	a	0 15
Saindoux.....	0 18	a	0 20
Lard par 100 lbs.....	9 00	a	10 00

Joliette, 22 juillet 1871.

Fleur en poche.....	2 25	0	00
Avoine par minot.....	0 45	0	47
Goudriole dito.....	0 43	0	50
Pois à soupe par minot.....	0 85	0	95
Blé d'Inde par minot.....	0 00	0	00
Sarrasin dito.....	0 70	0	75
Poules par couple.....	0 00	0	40
Bœuf par livre.....	0 6	0	0
Moutons par côté.....	0 00	0	02
Lard par lbs.....	0 00	0	18
Lard par 100 lbs.....	09 00	10	00
Patate par minot.....	0 30	0	00
Beurre frais par lbs.....	0 17	0	40
ditto salé.....	0 14	0	20
Sucre d'érable par lbs.....	0 10	0	17
Suif par lbs.....	0 15	0	00
Foin par 100 bottes.....	6 90	7	10
Paille par botte.....	0 06	0	08
Miel la livre.....	0 00	0	00
Savon du pays.....	0 10	0	00
Oignons par tresse.....	0 25	0	36

St. Oésaire, 22 juillet, 1871.

Fleur—Farine de blé, par 100 lbs.....	\$2 50	a	2 00
d'Avoine do	2 00	a	0 00
de Sarrasin do	2 00	a	0 00
Grains—Blé par minot.....	0 00	a	1 00
Pois do	0 85	a	1 10
Orge do	0 80	a	1 00
Avoine do	0 50	a	0 00
Sarrasin do	0 60	a	0 00
Lin do	0 00	a	0 60
Blé d'Inde do	0 90	a	1 00
Goudriole do	0 60	a	0 05
Légumes—Patates do	0 25	a	0 70
Fèves do	1 40	a	0 03
Oignons do	1 50	a	2 50
Laiteries—Œufs par doz.....	0 20	a	0 05
Beurre par lbs.....	0 20	a	0 20
do salé en tinette.....	0 20	a	0 23
Divers—Sucre d'érable par lbs.....	0 10	a	0 25
Miel do	0 10	a	0 15
Saindoux do	0 20	a	0 12
Suif la livre.....	0 10	a	0 22
Lard frais par 100 lbs.....	8 50	a	9 12
Bœuf par quartier.....	0 05	a	0 01
moutons do	0 80	a	1 02
Bœuf à la livre.....	0 05	a	0 06
Lard par livre.....	0 11	a	0 00
Lard salé par livre.....	0 12½	a	0 16
Lièvre par couple.....	0 00	a	0 10
Volailles—Dindes do	1 20	a	1 00
Oies do	1 20	a	1 32
Canards do	0 00	a	0 20
Poules do	0 30	a	0 35
Poulets do	0 40	a	0 45
Perdrix do	0 40	a	0 50
Pommes. do	0 00	a	0 00
Pommes le quart.....	0 00	a	0 00
Tabac	0 00	a	0 00
Foin par 100 bottes.....	7 00	a	8 00
Paille par 100 bottes.....	2 00	a	4 00
Bois—Pruche, par corde.....	\$2 00	a	0 00
Érable sèche do	3 00	a	0 00
Merisier do	2 50	a	0 00

Montréal, 22 juillet 1871.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre.....	25 a 26
Do No 2, do.....	23 a 24
Slaughter.....	27 a 28
Rough.....	27 a 30
Cercon No 1.....	24 a 25
Do No 2.....	22 a 23
Vache cirée, légère.....	43 a 45
do do pesant.....	40 a 43
Veau ciré.....	65 a 85
Cuir à harnais.....	32 a 33
Buffle.....	le pied 15 a 17
Pebble.....	15 a 17
Vache en Kid.....	doz \$15 a 18
Vache fendue.....	la livre 31 a 33
Patent uni.....	le pied 19 a 20
do carlé.....	" 17 a 18
Peaux de mouton pesantes.....	livre 27 a 33
do do légère.....	" 25 a 30
Peaux vertes, No 1.....	la livre 9 a 10
No 2.....	9½ a 0

A. KEROACK,

Marchande de cuir, 505, rue St. Paul.

MARCHÉ AUX BESSIAUX.

Montréal, 22 juillet.

Bœuf, 1ère qualité par 100 lbs.....	8 a 9
Bœuf, 2me qualité.....	5 a 7
Vaches à lait.....	18 a 30
Vaches extra.....	36 a 45
Veaux 1ère qualité.....	6 a 8
" 2me ".....	4 a 5
" 3me ".....	2 a 3
Moutons, 1ère qualité.....	6 a 7
" 2me ".....	4 a 5
Agneaux, 1ère ".....	3 a 4
" 2me ".....	2 a 3
Cochons, 1ère ".....	7 a 8
" 2me ".....	4 a 6
Foin, 1ère qualité, par 100 bts.....	10 a 12
Foin, 2me ".....	8 a 10
Paille, 1me qualité.....	6 a 7
" 2 ".....	4 a 5

LE CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR 1871

OUVERT AU MONDE ENTIER

AURA LIEU

En la Cité de Québec,

MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

12, 13, 14 et 15 Septembre

Sur le Terrain à l'encoignure de la Grande

Allée et de la rue St. Augustin,

et sur les Glacis, près

la porte St.

Louis.

Prix offerts - \$12,000 à \$15,000.

Pour la Liste des Prix et les Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE s'adresser à GEORGE LECLERC, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, Montréal, ou aux Secrétares des Sociétés d'Agriculture du Comté, pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à E. DEBELLEFEUILLE, Ecr., Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures à Montréal.

Les entrées dans le Département Agricole devront être faites le ou avant Samedi le 28 Août et pour le Département Industriel le ou avant Samedi le 2 Septembre. Aucune entrée ne sera reçue après le temps fixé, cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Les principales lignes de chemins de fer et de navigation, transporteront à des prix très réduits, les animaux et objets pour l'exposition. Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés,

E. DE BELLEFEUILLE, Montréal,
Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERC, Montréal,
Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

3 juillet.

PROVINCE de QUEBEC
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande], dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 Juillet 1871,